

Evolution dossiers Coiffure

Rappel : Dans la présentation conventionnelle, il n'y a pas de ligne d'absence, c'est le nombre d'heure travaillée qui diminue et entraîne une baisse de la rémunération.

En cas d'absence hors congés payés du salarié, il faut renseigner deux données pour intervenir sur le calcul du nombre d'heures de la réduction de charges de la loi Fillon (et CICE).

Que fait le logiciel ?

Création d'une ligne de commentaire :

FIL_COIF.ISA : ALERTE : SAISIR FIL_ABS_V1.ISA ET FIL_ABS_V2.ISA
La ligne se déclenche en cas d'absence (hors congés payés) sous le libellé « **REMU FILLON - CLIQUER DETAIL** » en calcul de bulletin.

Que doit faire l'utilisateur ?

Si la ligne de commentaire apparaît sur le bulletin :

Cliquer sur l'onglet **Valeurs mensuelles**,

Sur le **thème 10 - DIVERS POUR COTISATIONS**,

Mettre « Oui » sur la donnée **FIL_ABS_V1.ISA**,

Renseigner le brut que le salarié aurait perçu sans l'absence sur la donnée **FIL_ABS_V2.ISA**.

Exemple :

Pour un salarié mensualisé à 151.67 pour un minimum contractuel de 1600€.

Bulletin sans absence

	Libellé	Base	Taux	Montant
ⓐ	MINI CONTRACTUEL Tps COMPLET	1600.00		
ⓐ	NOMBRE HEURES TRAVAILLEES	151.67		
ⓑ	MINI CONTRACTUEL H. TRAV.			1600.00
ⓐ	MINI CONVENTIONNEL Tps COMPLET	1190.00		
ⓑ	MINI CONVENTIONNEL H. TRAV.			1190.00
ⓑ	SALAIRE DE BASE	1190.00	0.53	630.70
ⓐ	APPOINTEMENT	630.70		
ⓑ	COMPLEMENT DE SALAIRE			969.30
ⓐ	TOTAL BRUT			1600.00

Bulletin avec 35h d'absence autorisée

	Libellé	Base	Taux	Montant
C	MINI CONTRACTUEL Tps COMPLET	1600.00		
C	NOMBRE HEURES TRAVAILLEES	116.67		
B	MINI CONTRACTUEL H. TRAV.			1230.78
C	MINI CONVENTIONNEL Tps COMPLET	1190.00		
B	MINI CONVENTIONNEL H. TRAV.			915.39
B	SALAIRE DE BASE	915.39	0.53	485.16
C	APPOINTEMENT	485.16		
B	COMPLEMENT DE SALAIRE			745.62
B	INFO REMU HABITUELLE COMPLETE	151.67		1600.00
C	REMU FILLON - CLIQUER DETAIL			
C	TOTAL BRUT			1230.78

Mettre « Oui » sur la donnée **FIL_ABS_V1.ISA**
Renseigner 1600 sur la donnée **FIL_ABS_V2.ISA**